

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE
DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION**

Projet de procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2019

La Commission Paritaire permanente de négociation et d'interprétation s'est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le 17 octobre 2019 à 14 h 45.

Etaients présents :

Collège employeurs :

M. Laurent KOHLER (Habitat de Lill)
M. Pascal MASSON (Keredes)
Mlle Awa TRAORE (Fédération)

Collège salariés :

M. Jean-Marc CANDILLE – titulaire (FNCB-CFDT)
M. Laurent MELIN – suppléant (FNCB-CFDT)
Mme Jocelyne SYLVA-MENDY – titulaire (SNUHAB-CFE-CGC)
M Luc SENENTE – suppléant (SNUHAB CFE-CGC)
Mme Monique VERGNES – titulaire (CGT)
M. Daniel BLANC - suppléant (CGT)
M. Paul MICHAUX – titulaire (SNPHLM-UNSA)

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mlle Awa Traoré

Etaients absents ou excusés :

Collège employeur :

M. Loris De Zorzi (Axanis)	M. Damien MARTINEAU (Compagnie Vendéenne du logement)	Mme Anne SIMONET (Compagnie Vendéenne du logement)
Mme Emílie BAYART (Habitat de l'III)	M. François HERBIN (Logimanche)	

Collège salarié :

Jean-Jacques BAGHDIKIAN -	Aïmad FARISSI – suppléant (FO)	
---------------------------	--------------------------------	--

Introduction de la réunion par Jean-Marc Candille, qui demande à ce que Laurent Kohler, membre du collège employeur qu'il ne connaît pas, se présente. Laurent Kohler est le Directeur de la Coopérative Habitat de Lill, membre du collège employeur et se faisait représenter par Emílie Bayart. Il précise qu'en raison de la charge de travail conséquente qui pèse actuellement sur Emílie Bayart, un nouveau poste de DRH a été créé au sein de sa structure, la salariée choisie arrivera en poste à partir du 2 décembre prochain, date à partir de laquelle elle viendra représenter Habitat de Lill au sein du collège employeur. La future salariée était auparavant chez Air France, elle dispose de réelles compétences juridiques qui pourraient être un atout pour le dialogue social.

Jocelyne Sylva-Mendy rappelle qu'Emilie Bayart est également trésorière pour le compte de l'Association de gestion des fonds du paritarisme et qu'à ce titre il faudrait préciser si elle est en mesure de poursuivre cette fonction.

1. Approbation du PV de la CPPNI du 8 juillet 2019

Les membres du collège salarié demandent à bénéficier de plus de délai pour la validation du PV afin de vérifier si toutes leurs remarques, formulées durant l'été, ont bien été prises en compte.

Décision : Le PV sera soumis à l'approbation lors de la prochaine réunion de CPPNI

2. Information sur les contentieux en cours

a) Contre l'arrêté de fusion de branche

Jean-Marc Candille présente ce point : une rencontre a eu lieu entre la CFDT et le Directeur de Cabinet de la Ministre, Antoine Fouchet, à son initiative pour aborder le contentieux en cours contre l'arrêté de fusion. Mr Candille précise que plusieurs contentieux sont actuellement en cours sur le sujet dans d'autres branches professionnelles.

b) Annulation de l'arrêté de représentativité des OS dans la branche OPH

Jocelyne Sylva-Mendy présente la position des OS à l'origine de ce contentieux, lancé il y a 12 mois environ, qui a conduit à l'annulation de toute la représentativité syndicale au sein des OPH. Elle suppose que le Ministère formera un pourvoi en cassation mais n'en sait pas plus.

Daniel Blanc souhaite que la fédération prenne l'initiative d'engager des discussions avec la branche OPH, Jocelyne plussoie.

Jean-marc Candille pense qu'il faudra attendre l'issue du contentieux, et souhaite qu'on travaille concomitamment sur nos NAO (prévoyance notamment) ce qui nous permet en cas de fusion d'avoir déjà acté certains points. Notamment en prévision de la sortie future du rapport Romain qui prévoit la réduction des conventions collectives jusqu'à 80.

Pascal Masson préfère avancer sur nos NAO, il rappelle que nous avons déjà adressé un courrier de la part de la Fédération, certes avant que le contentieux ne débute, mais dans lequel on demandait à ce qu'il y ait des travaux sur différentes thématiques. Le collège employeur précise avoir échangé avec la Fédération des offices, mais ne pas être en état de savoir leur position actuelle, ni de savoir s'il y a des échanges paritaires actuellement.

Suite à cette observation nous préconisons collectivement qu'un contact soit pris par la CPPNI de notre branche pour solliciter la Fédération des offices et connaître sa position concernant le contentieux.

Décision : Un courrier de la part de la CPPNI sera adressé à la Fédération des offices pour connaître leur position concernant ce contentieux et savoir s'il est envisageable d'engager des travaux avec eux

3. Discussions sur le dialogue social au sein de la branche

Daniel Blanc revient sur les thèmes de négociations actés en CP dont les négociations auraient dû se faire depuis l'an dernier (égalité Femmes/hommes, déplacement professionnel et prévoyance). Il souhaite que les décisions prises en commission paritaire soient véritablement mises en œuvre, notamment en prévision de la prochaine NAO.

Jean-Marc Candille souhaite qu'un agenda social soit fixé avec un calendrier de négociation pour chaque thématique, pour que ce qui sera acté soit véritablement mis en œuvre.

Pascal Masson précise, en réponse à Daniel Blanc, que ce n'était pas une volonté des employeurs de ne pas traiter les sujets actés, cependant en raison d'imprévus survenus cette année, les thématiques n'ont pu être négociés.

Jean-Marc Candille souhaite ajouter la QVT aux 3 autres thématiques et propose que l'agenda social soit pluriannuel. Laurent Kohler indique qu'un accord QVT a été signé au sein de sa coopérative et qu'il pourra le mettre à disposition. Il poursuit en précisant, bien que l'état des lieux ait été rapide, la mise en œuvre de l'accord a pris environ 18 mois. Mais toutes les coopératives ne sont pas au même niveau. Laurent Kohler poursuit en demandant un agenda social annuel et non pluriannuel.

Awa Traoré intervient pour demander à ce qu'on reste pour le moment sur les 3 thématiques arrêtées, il ne faudrait pas en ajouter de nouvelles étant donné que nous avons pris du retard sur la gestion des thèmes. D'autant que nous fusionneront prochainement, nous ne pouvons-nous permettre d'avoir un agenda pluriannuel.

Jocelyne Sylva-Mendy propose qu'on établisse un calendrier sur chaque thématique et une fois que la thématique est épuisée, nous passons à celle d'après, et que de fait les négociations sur ces thématiques ne soient pas lancées concomitamment.

Jean-Marc Candille demande à ce que la prochaine CPPNI porte sur l'agenda social.

Décisions :

- > La prochaine réunion de CPPNI portera sur la négociation de l'agenda social annuel
- > L'agenda social portera sur : l'égalité femme/homme, le déplacement professionnel et la prévoyance.

4. Préparation et bilan des NAO

Souhait collectif de maintenir la date du 15 novembre pour la 1ère réunion de négociation sur les salaires et maintien du 6 décembre en 2nd date éventuelle, cela dépendra notamment de la grève générale annoncée. Si les négociations se font à cheval sur l'année 2020, Pascal Masson précise que la décision sera rétroactive.

Le Collège employeur demande à ce que le collège salarié l'informe au plus vite des pièces dont il aura besoin pour engager ces négociations. Le calendrier des réunions de CPPNI 2020 sera arrêté le 15 novembre prochain.

Daniel Blanc souhaite qu'on régularise la situation de l'annexe IV dans le cadre des négociations sur les salaires de cette année. Jocelyne Sylva-Mendy énonce les particularités de l'annexe IV qui font qu'il est ardu d'intégrer cette annexe au sein de la négociation des salaires dans le délai imparti. Laurent Kohler et Pascal Masson partagent l'argumentation de Jocelyne.

Décision : La prochaine réunion de CPPNI portera sur la négociation des salaires et minima conventionnels. Les membres du collège salarié sont invités à transmettre au collège employeur dans les meilleurs délais, la liste des pièces jugées utiles pour la négociation à venir.

5. Discussions sur la prévoyance

Jean-Marc Candille rappelle le contexte : la CFDT avait proposé de travailler avec des actuaires pour avoir une analyse plus fine, reprenant le travail qui avait été fourni pour Action logement. Jean-Marc Candille avait fourni le cahier des charges à tous les membres de la CPPNI en avril dernier, Isabelle Roudil l'a retravaillé puis adressé aux 2 actuaires proposés par lui. Il ne souhaite pas revenir sur le « loupé », souhait d'avancer sur l'existant. C'est pourquoi lors de la séance de travail dans la matinée, le collègue salarié a élaboré une grille de cotation. (cf. annexe)

Jocelyne Sylva-Mendy s'associe à la remarque de Mr Candille, déplorant l'absence de travail collectif dans l'élaboration du cahier des charges.

Laurent Kohler précise qu'il faudra veiller à bien vérifier que les coopératives ne soient pas déjà rattachées à des contrats de groupe, et que cela ne crée pas de disparités.

Awa Traoré propose à ce que le choix d'actuaire, pour respecter l'équité notamment dans la formulation de l'offre, se fasse après audition lors de la prochaine réunion de CPPNI, afin de pouvoir préciser certains aspects de la consultation si nécessaire. Mr Candille souhaite que l'appel d'offre ne soit pas trop modifié pour respecter la consultation lancée. Les employeurs proposent que les modifications soient équitables pour les deux actuaires

A la question posée par Daniel Blanc, les employeurs confirment le champ de la consultation, la prévoyance et la complémentaire santé. Laurent Kohler demande à ce qu'on ait un canevas de question communes qu'on poserait lors de la réunion.

Décisions :

- > Le choix de l'actuaire s'effectuera après audition des prestataires le 15 novembre
- > Un projet de questionnaire sera proposé par Awa aux membres de la commission paritaire
- > La grille de cotation, travaillée par le collègue salarié, sera examinée par le collègue employeur, pour son utilisation lors du 15 novembre

6. Points divers

La candidature d'Awa Traoré est validée dans l'attente d'un mandat formel du Conseil fédéral, comparable à celui d'Isabelle Roudil.

Laurence Denis-Retaillaud, dont l'accompagnement devait être acté en CPPNI pour sa connaissance des enjeux du logement social, ne sera pas en mesure de nous assister en raison de contraintes d'agenda.

La séance est levée à 15h45.

Le Président de séance,

M. Jean-Marc CANDILLE



La Secrétaire,

Mlle Awa Traoré

